

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil plénier du département Langues, Littératures et Civilisations Anciennes (12 décembre 2022)</p>

Le Conseil plénier du département débute à 16h00.

Membres élus présents ou représentés (R) : 13

Collège professeurs et assimilés : Marie-Hélène GARELLI ; François RIPOLL ; Valérie VISA-ONDARÇUHU

Collège autres enseignants : Jean-Christophe COURTIL (R) ; Régis COURTRAY ; Paul FRANÇOIS ; Valérie GITTON-RIPOLL ; Anne-Hélène KLINGER-DOLLE (R)

Collège BIATSS : Sabine DUCROCQ

Collège usagers (étudiants) : Oréane THOMASSON-PERRIERE

Collège personnalités extérieures : Valérie ARLAUD (R) ; Bernadette BROCHET (R) ; Hélène CHARBONNIER-LENTIN (R)

Autres enseignants non-membres du Conseil : Éric DIEU ; Irène MARECHAL ; Ludovic THEROND-DEBAT

ORDRE DU JOUR :

0. Projection du film de présentation de la Licence de Lettres Classiques réalisé par la MIN.

1. Approbation du compte rendu du conseil plénier de département du 3 octobre 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Informations diverses

- Le budget 2023 alloué au département LLCA est de 8655,65 €. À cela s'ajoutent les crédits PARE : 4498 €, qui sont à répartir entre masse salariale [notamment le tutorat] et fonctionnement pour janvier.
- Retour sur la campagne d'emploi : Le poste de MCF de grec (section 08, emploi n° 49) sera publié au printemps 2022.
- L'UFR attire l'attention des départements sur le budget imprimerie : en effet, l'UFR LPMASC est la plus consommatrice de photocopies dans l'Université ; en plus des 8000 € de maintenance de photocopieurs pour l'UFR, le central a prélevé en 2022 la somme de 1775 €. Il est donc tout particulièrement recommandé d'avoir recours aux services de l'imprimerie, trois fois moins chers.
- L'UT2 prévoit à court terme la fusion des logiciels IGWEB-Celcat (IGWEB : gestion des groupes ; CELCAT : emplois du temps, réservations de salles) pour n'avoir plus qu'une seule application et simplifier les procédures. Cela entraîne une nouvelle organisation de la gestion des salles. Par ailleurs, avec la fermeture du bâtiment Épicure, l'UT2 perd une capacité de 30 salles ; il lui faut donc trouver des salles, mutualiser au mieux les autres salles de l'Université et adapter davantage les salles au nombre d'inscrits dans les UE. Suite aux réunions qui ont eu lieu avec la scolarité et la gestion des salles, notre département a toutefois obtenu deux assurances : 1) il restera prioritaire pour réserver « ses » salles de cours ; 2) la salle GA124 restera fléchée pour le département LLCA, sans pouvoir être réservée par d'autres formations (elle sera ainsi spécifiquement attribuée aux cours d'agrégation et au tutorat).
- Comme chaque année, Anne-Hélène Klinger-Dollé et Régis Courtray, RECAP du département, organisent une rencontre avec les étudiants de L1 de Lettres Classiques :

celle-ci aura lieu le 14 décembre 2022 à 12h45 et aura pour but de faire le point avec les étudiants sur leur premier semestre et de répondre à leurs questions. D'autres rendez-vous individuels sont d'ores et déjà pris avec les étudiants qui ont des questions plus spécifiques ou qui sont à distance.

3. Responsabilités au sein du Conseil de département

- Suite à la démission de Jean-Christophe Courtil de la direction-adjointe, reçue le 28 novembre 2022 et effective à compter du 12 décembre 2022, un vote est organisé pour le renouvellement de la direction adjointe du département. Conformément aux statuts du département selon lesquels « le·la directeur·trice adjoint·e est proposé·e par le·la directeur·trice parmi les enseignant·e·s-chercheur·e·s, les enseignant·e·s et les chercheur·e·s du département », le directeur du département propose comme directrice adjointe Valérie Gitton-Ripoll.

Résultat du vote : Valérie Gitton-Ripoll est élue directrice adjointe à l'unanimité (1 abstention, 12 votes pour).

- Responsabilité RI (Erasmus) : Suite au souhait de Constantinos Raïos de ne plus assurer la responsabilité des relations internationales en coordination avec Jean-Christophe Courtil, ce dernier se propose de reprendre seul cette responsabilité.

Le Conseil approuve la nomination de Jean-Christophe Courtil comme responsable des RI.

- Dans le référentiel, il est prévu des responsables de diplômes. Or, notre département n'en dispose pas actuellement pour sa Licence de Lettres Classiques. Il faudra donc en désigner. Cette question est discutée dans le point suivant.

4. Chantiers à venir

- ***Réorganisation du référentiel***

Depuis plusieurs mois, le Central travaille sur une réorganisation du référentiel afin de rationaliser les pratiques des départements et d'harmoniser les rémunérations d'heures. Le vote de notre prochain référentiel devra donc tenir compte des documents très précis élaborés à cet effet au sein de l'UT2. Le directeur du département détaille les principaux éléments de changement qui seront à prendre en compte. Parmi ceux-ci, il signale notamment :

— L'attribution par le central de 50h pour la direction du département, en plus des heures de référentiel habituelles (pour ces dernières heures, la répartition entre les départements n'a pas encore été faite au sein de l'UFR, mais une petite baisse par rapport à l'an dernier est prévisible) et des heures de référentiel déjà attribuées par le central pour certaines fonctions (RUN, correspondant SED, RI, RECAP).

— Le document de cadrage prévoit que les sections ne peuvent au maximum bénéficier que de 6h, ce qui est moins que ce qui était prévu jusque-là dans le référentiel du département.

— D'autres responsabilités ne sont actuellement pas prises en compte dans le département : il en va ainsi de la responsabilité de la Licence : il est possible d'attribuer jusqu'à 15h par niveau (L1, L2 et L3), ces heures pouvant être réparties entre deux collègues.

L'occasion est donc donnée au département de réfléchir à une nouvelle répartition des heures de référentiel. Quelques éléments de réflexion sont discutés ; le vote du référentiel aura lieu au début de l'année 2023.

- ***Approche par compétences (APC)***

Un gros dossier attend les départements avec la réorganisation des formations dans le cadre du référentiel de compétences. Il s'agit là d'une obligation faite par l'HCERES en vue de la prochaine accréditation des maquettes en 2027, mais à laquelle il faut commencer à se préparer dès 2023. Pour ce faire, chaque formation devra définir et mettre en œuvre ses objectifs, ses

contenus, ses méthodes pédagogiques et ses acquis d'apprentissage. Ces compétences devront être déclinées par année (L1, L2, L3) et réparties dans les différentes UE des diplômes. Le tableau qui servira de base de travail a été joint à la convocation.

Un calendrier précis des opérations a été défini par l'UT2 et une réunion d'information pour le département LLCA a eu lieu le 10 novembre 2022 avec Aline Bonzom (chargée de projet APC) et Morgane Bencheikh (ingénieure pédagogique), à laquelle ont participé Régis Courtray et Valérie Gitton-Ripoll.

Dès 2023, il faudra mettre en place au sein du département un groupe de travail. Il sera mené par Valérie Gitton-Ripoll en concertation avec Régis Courtray ; un appel est lancé aux enseignants titulaires désireux de prendre part aux réunions de travail APC.

- ***Délégations de promotion***

Depuis juin 2022, la CFVU a créé le dispositif de délégations de promotion. Ces délégués de promotion, indépendants des élus étudiants, visent à enrichir les échanges et faciliter la communication au sein de la promotion. C'est un enjeu important qui consiste à revitaliser la participation étudiante à la communauté universitaire et à faire bénéficier les formations et les équipes administratives et pédagogiques des contributions des étudiants. Chaque promotion doit comporter au moins 2 délégués, éventuellement assistés de 2 suppléants. Ce dispositif est à renouveler à chaque rentrée. Les missions des délégués ainsi que les aspects plus pratiques des mandats et des élections sont détaillés dans le document joint à la convocation.

Le département LLCA n'a pas encore mis en place un tel dispositif. Au vu de la taille du département, la question de l'opportunité d'un tel dispositif est interrogée.

Le directeur du département a déjà pris contact avec Vincent Simoulin pour vérifier si un tel dispositif est une nécessité pour notre département, dont les membres étudiants élus du Conseil jouent déjà le rôle de délégués ; si tel est le cas, il sera mis en place à la rentrée 2023.

5. Demandes de subvention

- Une demande de subvention est présentée par Irène Maréchal pour un voyage à Paris des étudiants inscrits en sanskrit (31 mars – 1^{er} avril, Louvre et Musée Guimet). Le programme et le budget sont détaillés par Irène Maréchal. Il s'agit de prendre en charge l'hébergement des participants en auberge de jeunesse.

Le Conseil de département vote à l'unanimité une subvention de 400 € qui sera prise sur les crédits PARE.

- Demande de subvention de 200 € est demandée par Marie-Hélène Garelli pour le colloque sur le théâtre dans l'Égypte gréco-romaine qu'elle organise avec Estelle Galbois Pouznec les 12-13 octobre 2023 (une présentation du colloque avait été jointe à la convocation du Conseil).

Le Conseil de département vote à l'unanimité une subvention de 200 €.

- Une aide au déplacement d'un intervenant extérieur (Sylvain Forichon, docteur en histoire, spécialiste des spectacles antiques, notamment de l'amphithéâtre et du cirque) dans un cours de Master est demandé par Marie-Hélène Garelli.

Le Conseil de département vote à l'unanimité une aide de 300 € pour les déplacements de cet intervenant.

Aucune question diverse n'ayant été proposée, la séance est levée à 17h30.

Régis COURTRAY
directeur du département

